



INSCRIPTION 1^{ER} TRIMESTRE 2024/2025

(Du lundi 2 septembre au vendredi 20 décembre)

Afin d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire, nous vous remercions de bien vouloir nous compléter ce formulaire (1 par famille). N'oubliez pas de dater, signer le présent document, de nous indiquer si votre enfant mangera ou non le jour de la rentrée et de joindre votre règlement. Nous vous remercions également de compléter et de signer la fiche de renseignement (obligatoire). Toute inscription sous-entend l'acceptation du règlement intérieur qui vous est joint (à conserver par la famille).

Les menus sont consultables sur le site de la commune de Crêches sur Saône rubrique enfance éducation / restaurant scolaire.

Nom de l'enfant à inscrire	Prénom de l'enfant	Classe	Nom de l'instituteur

① - ADHESION ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 :

L'adhésion est obligatoire pour tout enfant fréquentant le restaurant scolaire même de façon occasionnelle. Elle est valable pour une année scolaire.

Tarifs: 1 Enfant : **6,70 €** 2 Enfants : **10,00 €** 3 Enfants et + : **11,60 €**

TOTAL ADHESION :€

② - ABONNEMENT - 1^{ER} trimestre 2022 / 2023 :

Tarifs : Abonnement Maternelle **4.50 €** par repas Abonnement Elémentaire **4.60 €** par repas

Nombre de repas ce trimestre : 55 (fonctionnement lundi-mardi-jeudi-vendredi hors vacances scolaires et fériés).

Dans le tableau ci-dessous, noter le nombre d'abonnement de maternelle et le nombre d'abonnement de primaire ainsi que les jours choisis. Préciser le prénom des enfants si inscription pour des jours différents.

Formule choisie	Tarif maternelle	Nombre abonnement maternelle	Tarif primaire	Nombre abonnement élémentaire	Jours choisis (à entourer)	Prénoms
Abonnement complet (4 jours fixes par semaine)	247.50€		253€		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
³ / ₄ d'abonnement (3 jours fixes par semaine)	189€		193.20€		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¹ / ₂ d'abonnement (2 jours fixes par semaine)	126€		128.80€		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¹ / ₄ d'abonnement (1 jour fixe par semaine)	63€		64.40€		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	

Aucune modification du ou des jours choisis ne sera autorisée en cours de trimestre

TOTAL ABONNEMENT :€

③ - TICKETS OCCASIONNELS 2024/2025 :



Tarifs : Maternelle : 5.00 € le ticket Élémentaire : 5,20 € le ticket

Commande de carnets de 10 tickets occasionnels	Montant	Nombre de carnets	Total
Carnet de 10 tickets de maternelle	50.00€		
Carnet de 10 tickets d' élémentaire	52.00 €		

TOTAL DE LA COMMANDE DE TICKETS OCCASIONNELS :€

Rappels :

Les tickets occasionnels ne sont délivrés que par **carnet de 10 unités**,

Les tickets occasionnels millésime **2023/2024** seront admis jusqu'au **20 décembre 2024 uniquement**, à condition d'avoir réglé l'adhésion pour l'année scolaire 2024/2025.

Les tickets occasionnels dûment complétés doivent être remis par l'intermédiaire de l'instituteur de votre enfant **AU MOINS 4 JOURS avant la date de repas**. En cas de non respect de ce délai, le restaurant scolaire se réserve le droit de refuser votre enfant.

En cours de trimestre, les carnets de tickets occasionnels pourront être délivrés en complétant un imprimé spécifique distribué en début d'année à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire située vers l'entrée de la garderie périscolaire accompagné du règlement.

④ - RECAPITULATIF et REGLEMENT - 1^{er} trimestre 2024/2025 :

TOTAL adhésion	①	
TOTAL abonnement	②	
TOTAL tickets occasionnels	③	
AVOIR 2023/2024 à déduire <u>Joindre impérativement le justificatif</u>	④	-
MONTANT TOTAL (1+2+3-4)		

Je choisis de régler :

par chèque(s) (ordre restaurant scolaire Crèches S/S) ou **en espèces** (à apporter au restaurant scolaire le lundi matin lors de la permanence de 8h30 à 9h30)

en 1 fois (septembre) ou **en 3 fois** (septembre, octobre, novembre)

La somme des 3 versements doit correspondre au total dû.

Dates d'encaissement des chèques : 10 septembre, 5 octobre et 5 novembre 2024

Votre enfant mangera t-il au restaurant scolaire le Lundi 2 SEPTEMBRE 2022 ? OUI NON
(jour de la rentrée scolaire – repas non pris non déductible de l'abonnement)

Date :

Signature :

Rappel : Pour les enfants de maternelle, la garderie périscolaire assure 1h de garde des enfants après le repas et avant la reprise du temps scolaire, le coût est pris en charge par la commune mais l'inscription à la garderie est obligatoire (s'adresser à la garderie pour obtenir la procédure d'inscription).

Formulaire d'inscription à remettre lors de l'Assemblée Générale accompagné de votre règlement et de la fiche de renseignement dûment complétée et signée :

Vendredi 30 août 2024 à 18H30 dans la salle du restaurant scolaire

Coordonnées téléphoniques de la cantine : 03 85 37 11 09 (premanence le lundi de 8h30 à 9h30)ou par mail : restaurantscolairecreches@gmail.com